

## Termes de référence pour des services de consultant

### 4 scénarios pour le tourisme côtier en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2050

#### 1. Contexte

La présente consultation est publiée par le Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), établi sous forme d'association Loi 1901 dont le siège est situé à Marseille. Le PAM est l'une des principales composantes du Programme des Mers Régionales du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Il est doté d'un instrument juridique : la Convention de Barcelone et s'appuie sur six centres d'activités régionales (les « CARs ») chargés notamment de favoriser la mise en œuvre des différents protocoles attachés à la convention. Le Plan Bleu est l'un de ces six centres mandatés par les vingt et un pays Parties à la Convention de Barcelone et l'Union Européenne (Parties contractantes à la Convention de Barcelone). Le Plan Bleu assure une fonction d'observatoire de l'environnement et du développement durable en Méditerranée, et conduit des analyses thématiques, systémiques et prospectives susceptibles d'éclairer les acteurs et décideurs de la région sur les risques environnementaux et les enjeux du développement durable.

Dans le cadre de son mandat de production d'analyses thématiques, le Plan Bleu s'intéresse entre autres au sujet du tourisme durable en Méditerranée et a produit et animé plusieurs travaux ces dernières années<sup>12</sup>. Le Plan Bleu a également démarré un nouvel exercice de prospective méditerranéenne à horizon 2050 ("MED 2050"<sup>3</sup>), qui est en cours d'élaboration depuis 2018 et comprend plusieurs activités.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'ADEME, le Plan Bleu souhaite étudier l'évolution du tourisme dans la frange littorale en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en fonction des quatre scénarios ADEME Transition(s) 2050<sup>4</sup>.

#### 2. Objectifs

L'objectif général de la mission consiste à proposer des évolutions possibles du tourisme côtier en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en fonction des quatre scénarios ADEME Transition(s) 2050: génération frugale, coopérations territoriales, technologies vertes et pari réparateur.

L'objectif/les objectifs particulier-s sont:

1. L'élaboration d'un rapport thématique **sur l'évolution du tourisme** dans la frange littorale en Région PACA en fonction des scénarios ADEME Transition(s) 2050, avec une note synthétique (publication prévue début 2023)

<sup>1</sup> <https://planbleu.org/publications/tourisme-durable-en-mediterranee-etat-des-lieux-et-orientations-strategiques/>

<sup>2</sup> <https://planbleu.org/publications/4-factsheets-recommandations-politiques-tourisme-durable-en-mediterranee/>

<sup>3</sup> [www.med2050.org](http://www.med2050.org)

<sup>4</sup> <https://transitions2050.ademe.fr/>

2. la conception et (co-)animation d'un **atelier de valorisation** des travaux (prévu début 2023) sur « le tourisme dans la frange littorale en Région Sud en fonction des scénarios ADEME Transition(s) 2050 » à destination des collectivités territoriales et acteurs privés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur<sup>5</sup>.

### 3. Description des activités

La mission comprendra les tâches suivantes:

Tâche 1: Au démarrage de la mission, le/la consultant-e remettra au Plan Bleu une note méthodologique détaillant le déroulement de la mission, les moyens mis en œuvre, les approches méthodologiques suivies, la table de matières provisoire du rapport thématique à produire et le calendrier d'exécution. Cette note sera finalisée lors d'une réunion de lancement avec le Plan Bleu.

Tâche 2.1: Elaboration de la première version du rapport thématique, suivie par un échange avec le Plan Bleu et l'ADEME

Le rapport comprendra:

- Une introduction
- Une sélection des indicateurs qui décrivent les systèmes touristiques futurs probables en fonction des quatre scénarios de transition de l'ADEME. Parmi ces indicateurs pourraient figurer des indicateurs "conventionnels" (pour lesquels les définitions et méthodes de calcul claires existent) et des indicateurs "innovants" (qui ne sont pas encore suivis systématiquement mais sont d'intérêt), par exemple (liste non-exhaustive): le nombre d'arrivées de touristes, la proportion de touristes nationaux/internationaux et leurs pays/régions d'origine, les types d'hébergement et leur proportion dans le nombre total de lits, la concentration des arrivées dans le temps et dans l'espace, la durée moyenne de séjour, les moyens de transport pour se rendre au lieu de vacances, les (types d') endroits visités, les activités touristiques, la fréquentation et le type de lieux de restauration, la consommation de ressources (eau, énergie, surface, etc.), l'acceptation de la présence de touristes et activités touristiques par les populations locales, les retombées économiques et d'emploi, la formation des métiers du tourisme, les modes de gouvernance du système touristique, des indicateurs liés à la croisière/la plaisance, tels que le nombre et les zones de mouillage, etc. L'identification des problématiques prioritaires pour décrire la situation du tourisme selon les quatre scénarios de l'ADEME, ainsi que la méthode de sélection des indicateurs seront précisées par le/la consultant-e.
- Un chiffrage (ou une description pour les indicateurs qualitatifs) de ces indicateurs pour décrire la situation actuelle. Cette vue d'ensemble prendra en compte les données actuelles disponibles sur le territoire (INSEE, monlittoral.fr, offices du tourisme, portail DataSud, GREC Sud, etc.) et les projections existantes, notamment les projections d'évolution du trait de côte et d'autres impacts du changement climatique qui impacteront plusieurs composantes du système touristique.
- Des projections des valeurs futures des différents indicateurs, en fonction de chacun des quatre scénarios de transition de l'ADEME<sup>6</sup>. Dans la mesure du possible, ces projections seront chiffrées ou à défaut décrites à l'aide d'une analyse multicritères. Une estimation des impacts des changements dans les indicateurs choisis sur l'environnement côtier et marin<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> L'atelier sera à insérer si possible à un événement d'un partenaire de l'ADEME au sujet du tourisme durable. Une présentation des travaux en cours pourra être envisagée suivant le calendrier.

<sup>6</sup> S'appuyer aussi sur les études filières réalisées sur le bâtiment, le transport, etc. disponibles dans le rapport Transition(s) 2050 de l'ADEME: <https://transitions2050.ademe.fr/>

<sup>7</sup> Des travaux sectoriels pourront alimenter cette tâche, par exemple l'étude de Singer M., Thierry de Ville d'Avray L., Rossello P, Aubail A. - AIR Climat (2018). Etude de vulnérabilité aux changements climatiques de trois activités socio-économiques liées au milieu marin (pêche artisanale, plongée sous-marine et tourisme balnéaire) dans le territoire du Parc national de Port Cros. Partenariat scientifique 2018 avec le Parc national de Port-Cros. 191 pages.

- Une mise en récit du tourisme côtier en 2050 selon les quatre scénarios, d'environ une demie-page par scénario. Ces récits doivent décrire ce à quoi le tourisme côtier rassemblera en 2050. Ils faciliteront ainsi la représentation des différents scénarios d'une manière plus imagée<sup>8</sup>.
- Une conclusion

Le/la consultant-e appuiera son analyse sur des références bibliographiques et sur des projections originales. La bibliographie proposée par le/la consultant-e sera enrichie par des références fournies par le Plan Bleu (documents de travail de MED2050 portant sur la Méditerranée dans sa globalité et sur la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, livrables et résultats d'activités réalisées par le Plan Bleu sur le thème du tourisme durable, etc.). Afin de partager les connaissances et alimenter les références utilisées dans le rapport, le/la consultant-e participera à deux événements:

- la journée "Tourisme et changement climatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur : s'adapter aux menaces, repenser les leviers d'attractivité des territoires" qui aura lieu le 8 novembre 2022 à Forcalquier;
- un atelier organisé par le Plan Bleu en automne 2022 (date à confirmer) sur le tourisme durable, dans le cadre du projet Interreg Med Tourisme durable.

Le/la consultant-e considérera la Déclaration de Glasgow<sup>9</sup> et d'autres initiatives au sujet du tourisme durable dans le territoire objet de l'étude.

Tâche 2.2: Elaboration de la version révisée du rapport thématique, intégrant les retours du Plan Bleu sur la version initiale, et élaboration de la version provisoire de la note synthétique, suivies par un échange avec le Plan Bleu et l'ADEME

Tâche 2.3: Elaboration de la version finale du rapport thématique et de la note synthétique, intégrant les retours du Plan Bleu sur les versions précédentes de ces documents

Tâche 3.1: Elaboration d'une note de concept pour l'atelier de valorisation de travaux, suivie par un échange avec le Plan Bleu et l'ADEME et potentiellement d'autres partenaires

Tâche 3.2: Préparation des supports (diaporama, éventuellement vidéo) pour l'atelier de valorisation

Tâche 3.3: Participation à l'atelier de valorisation et présentation des résultats des travaux

## 4. Calendrier des prestations et livrables

Il est prévu que la mission du/des consultant(s) se déroulera entre le 15 Octobre 2022 et le 28 février 2023, avec un total approximatif de 20 jours de travail.

La mission sera réalisée selon les étapes suivantes :

#	Prestations et livrables	Date
1	Note méthodologique	25 Octobre 2022
2	Première version du rapport thématique	15 Novembre 2022
3	Version révisée du rapport thématique; version provisoire de la note synthétique	15 Décembre 2022

<sup>8</sup> S'appuyer aussi sur le feuilleton "modes de vie" réalisé pour le rapport Transition(s) 2050 de l'ADEME: <https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/5441-prospective-transitions-2050-feuilleton-mode-s-de-vie.html>

<sup>9</sup><https://www.unwto.org/fr/news/declaration-de-glasgow-un-appel-mondial-a-la-mobilisation-d-urgence-pour-une-decennie-d-action-climatique-dans-le-tourisme>

4	Note de concept pour l'atelier de valorisation de travaux	15 Décembre 2022
5	Version finale du rapport thématique et de la note synthétique	15 janvier 2023
6	Supports pour l'atelier de valorisation (diaporama, éventuellement vidéo)	15 jours avant l'atelier prévu pour début 2023
7	Participation à l'atelier de valorisation et présentation des résultats des travaux	Début 2023

Tous les livrables figurant dans le tableau ci-dessus devront être transmis au Plan Bleu en langue française. Les livrables devront être formellement approuvés par le Plan Bleu avant de donner lieu au paiement.

Le/la consultant-e fournira les tableaux de données et autres fichiers source utilisés pour l'élaboration des documents en fichier numérique (excel, jpeg, etc.).

Le/la consultant-e travaillera sous la supervision de la chargée de Programme-experte tourisme durable et de la Directrice adjointe du Plan Bleu. Pour un suivi efficace, le consultant échangera régulièrement avec les responsables concernés.

## 5. Critères de sélection du consultant

Cette mission est ouverte à des bureaux d'études, des associations/consortiums de consultants et des consultants individuels. Les candidats qualifiés pour cette mission devront réunir les critères suivants:

### Éducation :

- **Diplôme universitaire** de niveau master au minimum, dans un domaine pertinent pour cette mission;
- Une formation dans le domaine de la prospective est souhaitable;

### Expérience et compétences :

- Une expérience solide et pertinente en matière d'**analyse des enjeux du tourisme durable et de la transition écologique**;
- Une **expérience pertinente en sciences sociales** pouvant être mobilisée lors de la mise en récit
- Une expérience de travail en **région méditerranéenne** est souhaitée;
- D'excellentes **capacités rédactionnelles, d'analyse et de synthèse**;
- Une expérience solide dans l'**analyse du secteur touristique** en Méditerranée et de préférence en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de sa durabilité;
- Une connaissance des acteurs institutionnels et autres parties prenantes du tourisme au niveau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Une connaissance des **méthodes de prospective**, notamment de la méthode des scénarios;
- Une **connaissance des acteurs** et enjeux du développement durable de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur;
- Une très bonne maîtrise du **français**.

## 6. Sélection du Consultant

La sélection de l'expert-e se fera sur la base de l'évaluation de son offre technique (ses compétences au regard des qualifications requises décrites ci-dessus et la méthodologie proposée) et d'une évaluation de l'offre économiquement la plus avantageuse. L'offre financière indiquera tous les coûts, frais annexes et taxes (y compris TVA éventuelle).

Les candidats devront communiquer les références de leurs travaux antérieurs réalisés sur des sujets similaires ainsi que les documents pertinents par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous si ceux-ci ne sont pas indiqués par un lien web actif.

Par ailleurs, les candidats devront démontrer leur capacité juridique à signer des contrats et à émettre des factures selon la législation de leur pays. À cet effet, ils devront également inclure dans leur offre les documents suivants :

Pour les bureaux d'étude/cabinets de consultance :

- Extrait de KBIS de moins de 3 mois pour la France
- Document justifiant l'inscription en tant que société dans leur pays, avec le N° fiscal indiqué (pour l'étranger)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) complet (BIC, IBAN ou BBAN) fourni par la banque.

Pour les consultants individuels :

- Certificat d'inscription au Répertoire des entreprises et des Établissements.
- Document attestant le droit d'exercer cette profession (certificat d'inscription, par exemple) selon la législation de son pays avec le numéro fiscal (pour l'étranger).
- Relevé d'identité bancaire (RIB) complet (BIC, IBAN ou BBAN) fourni par la banque.

La sélection finale du candidat pourra nécessiter un entretien. Dans ce cas, les candidats se verront proposer le choix de participer à un entretien en face à face à Marseille (France) ou via visioconférence.

## 7. Conditions contractuelles, financières et pratiques

L'acceptation de l'offre retenue implique l'acceptation des conditions et des calendriers détaillés dans les présents termes de référence, y compris l'échéancier de paiement suivant:

- 50 % du montant total après la livraison et acceptation par le Plan Bleu des livrables 1 et 2 (voir section 3 "calendrier des prestations et livrables"); et
- 50 % du montant total après livraison et acceptation par le Plan Bleu de tous les livrables de cette mission.

Une facture dûment émise sera requise pour les paiements prévus.

Le délai de paiement pour les factures sera le suivant : virement bancaire 15 jours après la date de facturation (les détails du compte bancaire doivent être explicités et un RIB complet doit être fourni).

La législation fiscale en vigueur à la date d'acceptation de l'offre sera appliquée.

## 8. Pour répondre à cet appel d'offres

Le Plan Bleu invite les bureaux d'études, associations/consortiums de consultants et consultants individuels intéressés par cette mission à indiquer leur motivation en faisant parvenir une réponse à cet appel d'offres comprenant : **une lettre de manifestation d'intérêt, le CV** des experts, ainsi **qu'une offre financière et technique détaillée** en réponse aux présents termes de référence.

Les dossiers de candidature devront être soumis au plus tard le 11 septembre 2022 sur [www.planbleu.org](http://www.planbleu.org) et par e-mail à l'attention de [glazaro@planbleu.org](mailto:glazaro@planbleu.org), [ltode@planbleu.org](mailto:ltode@planbleu.org) et [planbleu@planbleu.org](mailto:planbleu@planbleu.org). Pour plus d'information, veuillez contacter :

Gloria Lazaro, chargée de programme [glazaro@planbleu.org](mailto:glazaro@planbleu.org)

Lina Tode, directrice adjointe [ltode@planbleu.org](mailto:ltode@planbleu.org)